



**ALLIER : FNEC-FP-FO 03,**

1 rue Lavoisier 03100 Montluçon; Tél: 04 70 02 51 40  
[fnecfp.fo03@gmail.com](mailto:fnecfp.fo03@gmail.com);

**CANTAL : FNEC-FP-FO 15,**

7 Place de la Paix 15000 Aurillac ; Tél: 04 71 48 41 19 ;  
[snfolc15@gmail.com](mailto:snfolc15@gmail.com) ;

**HAUTE LOIRE : FNEC-FP-FO 43,**

1 Avenue St Flory, 43000 Le Puy ; Tél. : 04 71 05 43 00 ;  
[fnecfpfo43@gmail.com](mailto:fnecfpfo43@gmail.com) ;

**PUY DE DOME : FNEC-FP-FO 63,**

38 Rue Raynaud, 63000 Clermont; Tél: 04 73 91 38 38 ;  
[fnecfpfo63@gmail.com](mailto:fnecfpfo63@gmail.com)

**Compte Rendu entrevue rectorat du 26 mars 2024**

Pour la FNEC-FP-FO :

- Nadège Bonière : SNUDI-FO 43
- Charline Berthe : SPASEEN-63
- Frédéric Abrioux : SNFOLC-63
- Nicolas Duquerroy : SNUDI-FO 63 et coordonnateur FNEC-FP-FO pour l'Académie de Clermont-Ferrand

Pour le Rectorat :

- M CAVE : Secrétaire Générale de l'Académie
- Mme VOISSE : Secrétaire Générale adjointe- Directrice des ressources humaines
- M VIAL : Directeur de Cabinet

**En introduction générale, FO a rappelé sa position pour le cessez-le-feu à Gaza comme partout ailleurs. La FNEC FP-FO soutient toutes les manifestations et rassemblements sur ces mots d'ordre et appelle les personnels de l'Education nationale à y participer.**

FO dénonce les 10 milliards d'économie imposée pour 2024 et les 25 milliards programmés pour l'année prochaine, tout comme elle dénonce les 413 milliards d'augmentation du budget militaire et cette marche à la guerre. FO dénonce aussi les 700 millions d'euros d'économie sur le budget de l'Education Nationale.

FO a rappelé quelques chiffres : plus de 1 000 journées non-remplacées dans le Puy de Dôme, 23 000 élèves sans solution de structures spécialisées et des centaines d'élèves partout en France sans place en IME ou ITEP et sans AESH malgré leurs notifications.

FO rappelle la mobilisation et la grève massives qui se déroulent en Seine-Saint Denis et qui se propagent partout ailleurs : « Pas de moyens, pas de rentrée. » FO appelle à la grève le 2 avril sur la question des postes, des salaires et des conditions de travail dans l'Education Nationale, et continue de réunir les collègues pour discuter de la grève pour gagner.

FO a défendu tous les dossiers confiés.



**SOUS LES FENÊTRES DE LA MINISTRE**

**LE 25 JANVIER**

**POUR LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE!!**

**Recours mouvement inter-départemental** : FO appuie le recours d'une collègue mutée dans le 63 qui souhaite aller dans le 03.

**Réponse de l'Administration** : La collègue doit faire un recours au Ministère. Ce que nous ferons lors de notre audience « recours mouvement » avec le SNUDI-FO national.

**AESH** : FO défend le dossier depuis 3 mois d'une collègue ayant eu 3 jours de retrait de salaire suite à un arrêt maladie. Les documents fournis à l'Administration ne leur conviennent pas pour justifier de cet arrêt. **FO continue de suivre ce dossier pour que la situation de la collègue soit réglée et qu'elle obtienne la régularisation de sa situation.**

**Radon dans une école du Cantal** : FO porte le dossier des collègues d'une école fortement impactée par les radiations du Radon et constatée par l'Inspecteur Santé et Sécurité du Travail. La mairie de cette école ne souhaite pas engager les travaux nécessaires. **FO appuie pour que M le Recteur intervienne : les collègues refusent de continuer de se placer, eux et les élèves, dans une situation nocive.** Des solutions ont été proposées par le directeur d'école et doivent être appliquées. Il en va de la santé de tous.

**Jours de Fractionnement** : **FO demande que la loi soit appliquée et que les AESH et AED qui le souhaitent obtiennent ces 4 demi-journées de congé supplémentaires.**

Depuis plus de 4 ans, FO demande partout en audience, en instance, au ministère, que ce droit soit appliqué. La Ministre Oudéa-Castera suite à la manifestation immense du 25 janvier à Paris contre l'acte 2 de l'école inclusive, pour la défense de l'enseignement spécialisé et pour la satisfaction des revendications, a confirmé que les jours de fractionnement devaient être appliqués partout.

**Réponse de l'Administration** : Le Secrétaire Général s'engage une nouvelle fois à se retourner vers le ministère avant les vacances de Printemps. FO a donc indiqué que nous reviendrons vers lui pour que ces jours soient appliqués avant la fin de l'année scolaire.

Le Recteur ne l'applique pas encore car cela manquerait aux élèves accompagnés. Quelle honte alors que la multiplication des mutualisations s'accroît, et qu'il manque des centaines d'AESH non-recrutés par manque de budget.

**FO continue de réunir les AESH et pose la question de la grève pour obtenir ce droit.**

FO rappelle que plus de 100 dossiers ont été envoyés par les syndicats FO de l'Académie pour que ces journées non données sur les 4 dernières années par l'Administration soient payées. Si vous souhaitez obtenir l'accompagnement du syndicat sur ce point contactez-nous.

**Courrier de la FNEC-FP-FO au Recteur en PJ**

FO va continuer de saisir le Ministère. Ce n'est pas une aumône que les collègues demandent mais l'application de la loi. FO rappelle qu'elle est intervenue auprès de la préfecture du Puy de Dôme sur ce point.

**Prime REP/REP+** : FO accompagne les AESH / AED qui ont fait des recours soient payés sur les 4 dernières années suite à la réponse du tribunal administratif de Paris qui avait donné raison aux collègues. Le Rectorat indique que le Ministère a fait appel de ce jugement.

**Il n'empêche que les recours continuent avec l'appui de FO.**





**Problèmes de double paye :** FO exige que les problèmes engendrés cette année ne se reproduisent plus. FO a suivi les dossiers confiés et les situations sont enfin réglées.

**Gagner plus pour perdre plus :** FO rappelle que les collègues AESH ont eu la prime « pouvoir d'achat » qui leur ont fait baisser ou perdre des aides (prime d'activité, APL...) Au lieu d'augmenter les salaires, cette prime les fait baisser. Quel scandale et quel mépris ! Le

Secrétaire Général n'était même pas au courant !

**Des places dans les structures spécialisées : le Rectorat doit intervenir auprès de l'ARS**

Il manque des centaines de places en milieu spécialisé et notre administration refuse d'en ouvrir. **FO demande que le Rectorat intervienne auprès de l'ARS pour ouvrir les places pour les élèves et les postes pour les personnels dans les structures.** Cette situation de l'inclusion systématique et forcée est insupportable pour tous.

**Commission Académique d'Action Sociale : NON à l'anonymisation générale des dossiers !**

FO demande au Rectorat de revenir sur l'anonymisation de tous les dossiers étudiés en CAAS sous prétexte que FO rendrait compte de ses mandats et des discussions dans cette instance.

Pour rappel, FO a déposé un avis en ce sens lors du CSA Académique du vendredi 22 mars. L'UNSA et la FSU a voté CONTRE la proposition de l'application des textes, à savoir : le respect du droit des collègues à ce que leur dossier soit étudié nominativement et qu'il puisse être appuyé par les représentants syndicaux qu'ils ont élus.

Comment comprendre la position de l'UNSA et de la FSU qui partout continuent de demander le retour aux prérogatives des CAPD pour la transparence du mouvement et des carrières, qui sont contre la Loi de Transformation de la Fonction Publique et qui dans l'Académie sont avec l'Administration pour évincer la possibilité de porter les mandats en CAAS ?

**Pour FO nous n'en resterons pas là et nous allons interpeller le ministère pour que le droit des collègues soit appliqué, comme cela est indiqué dans les textes réglementaires.**

**FO a rappelé son soutien total à la grève et manifestation historique des Assistants Sociaux de l'Education Nationale le vendredi 22 mars à Paris : plus de 1 000 collègues (sur 3 000 personnels dans ce corps) sont aller chercher leurs revendications au Ministère.**

**Enseignants contractuels : FO exige que les instances de ces personnels se réunissent.**

Mme la DRH nous indique qu'une commission Consultative Paritaire des enseignants contractuels sera réunie d'ici la fin de l'année scolaire. FO y portera en détails les revendications. FO demande que la grille indiciaire des personnels contractuels soit actualisée.

**FO condamne le fait que les frais de déplacement pour ces personnels soient octroyés des mois après leurs missions. C'est un scandale que les collègues engagent des frais pour se rendre sur leur lieu de travail et ne soient payés que bien plus tard. Nous continuerons à exiger que cela se fasse en temps et en heure !**



**Accompagnant de Personnel en Situation de Handicap** : FO porte la situation d'une adhérente pour que sa demande soit satisfaite. A suivre...

**Protection Fonctionnelle** : FO ne comprend pas que les réponses du rectorat ne soient pas données dans les délais des 2 mois réglementaires. FO réaffirme que des lettres d'admonestation de l'Administration soient envoyées aux personnes diffamant, insultant ou agressant les personnels et que tout soit fait pour protéger les collègues !

**FO est déjà intervenue auprès du Préfet du Puy de Dôme suite aux paroles de Mme Belloubet Ministre de l'Education Nationale** : « Je ne tolérerai jamais que l'on puisse porter atteinte à leur autorité. »

**FO prend acte de cet engagement** : FO a porté le dossier d'une collègue menacée physiquement par des parents pour qu'elle soit reconnue immédiatement en accident du travail.

**Compte Personnel de Formation** : La circulaire rectorale sur le Compte Personnel de Formation comporte plusieurs éléments ne respectant pas la réglementation de la circulation Fonction Publique ou encore du décret de 2017.

**FO les a exposés au rectorat et a demandé des rectifications** :

-Sur le barème mis en place, des points sont attribués selon la nature de la formation demandée (en lien avec le MEN ou non), FO a demandé que cette variable soit enlevée, hiérarchisant les formations demandées, ce qui est contraire à la réglementation.

**Réponse de l'administration** : Il faut bien qu'il y ait un barème pour départager, sinon on peut aussi carrément l'enlever, vous vouliez de la transparence, il y en a.

-Sur l'attribution du CPF, il est indiqué que la demande est soumise à l'avis de la CMC (conseillère mobilité carrière), cet accompagnement personnalisé peut être sollicité par l'agent mais n'est pas une obligation. FO a donc demandé le changement de la formulation pour qu'il n'y ait pas de caractère obligatoire.

**Réponse de l'administration** : Nous regarderons mais il faut bien que les personnels soient accompagnés. Ça reste qu'un avis.

-Rien n'apparaît sur la circulaire rectorale concernant la possibilité de recours, FO a demandé à ce que cela apparaisse, ainsi que les modalités de ce recours.

**Réponse de l'administration** : Cette possibilité et les modalités de recours seront envoyés en même temps que le refus comme à chaque fois qu'il y a un refus.

-Sur les fonds alloués au CPF, en Haute-Loire 1500 € seront alloués, FO demande que les fonds soient abonnés à hauteur des droits des personnels. Cela ne couvre même pas le financement d'un seul CPF.

**Réponse de l'administration** : Oui, nous savons que cela ne suffit pas. Nous prenons note.

**Médecine du travail** : FO demande où en est le recrutement. Alors qu'il n'y a que 2 médecins du travail et une infirmière sur l'ensemble de l'académie pour les personnels, FO demande où en est le recrutement.

Pour FO si aucun médecin n'est recruté c'est que le salaire de ces personnels n'est pas à la hauteur de leur travail. **FO continue de revendiquer une augmentation de la grille salariale de ce corps pour rendre plus attractif ce métier.**

**Allègement de service :** FO revendique que tous les collègues faisant une demande d'allègement de service pour raison de santé soit accordée. Or, les DSDEN font des tris par manque de poste et pénalise les personnels en situation déjà fragile qui se mettent en temps partiel. **FO défendra tous les dossiers de ses adhérents pour que les allègements de service soient accordés. Là aussi il y a les paroles de propagande du gouvernement et la réalité des situations.**

**Ecole de Paul Bert élémentaire Clermont-Ferrand :** FO fait remonter la situation de cette école où 3 départs de feu ont été commis. FO demande une intervention rapide de la mairie et l'appui du Rectorat pour protéger les personnels et les élèves.

## Personnels administratifs

### - Télétravail en EPLE

L'accord ministériel du 12 juin 2023 permet aux personnels administratifs exerçant en EPLE la possibilité de télétravailler. L'article 8 de cet accord précise qu'« en EPLE, l'État, le cas échéant conjointement avec les collectivités territoriales, prend en charge cet équipement », « les directions du numérique seront mobilisées pour permettre un accès sécurisé à distance des applications métiers ».



**Or, nous constatons qu'à ce jour l'administration n'a rien mis en place pour permettre aux agents en EPLE d'accéder au télétravail.**

L'administration, consciente du problème et de son retard, explique qu'elle est en relation avec les collectivités territoriales (conseil Régional pour les lycées et conseil Départementale pour les collèges) afin de trouver un accord pour garantir la sécurité informatique. Il en est de même pour la fourniture de l'équipement informatique.

### - Changement d'échelon

Certains personnels ont constaté un fort retard de la prise en compte de leur changement d'échelon sur la fiche de paie. Est-ce un problème ponctuel ? **Aucun problème à signaler du côté de l'administration, elle propose de lui communiquer les situations au cas par cas.**

### - Service de la DEC

**Point sur les équipements :** Le service de la DEC (division examen et concours) avait formulé plusieurs demandes, d'équipement comme l'installation d'une télésurveillance pour contrôler l'accès au service, une sécurisation de la salle de stockage (qui ne fermait pas à clé), l'achat de matériel adapté à leurs missions (tables ajustables, chariots à niveau constant...) et la mise en place d'une plateforme pour la sauvegarde des sujets comme c'est le cas dans l'académie de Lyon et Grenoble). Ces demandes étaient restées sans réponse. Lors d'une audience en novembre 2023, FO avait fait remonter ces problèmes, l'administration c'était engagé à y répondre.

**L'installation de vidéosurveillance ainsi que l'accès avec badge de la salle de stockage est en cours de réalisation. Les tables et chariots ont été commandés et reçus. Les sauvegardes de sujets sur plateforme existent déjà.**

### Gestion du personnel :

Certains personnels du service peuvent-être rappelés en cas d'urgence, comme par exemple la fuite de sujets (ce qui s'est déjà produit), en dehors des heures habituelles de travail. Or, cette spécificité liée aux activités du service n'est notifiée nulle part. FO demande à ce que cela apparaisse dans les fiches de postes et de réaliser dans le même temps les fiches postes qui sont inexistantes au sein du service.

**D'autre part, FO demande la mise en place d'une prime exceptionnelle lorsque ces situations se produisent.** L'administration répond qu'en intégrant ce service les personnels sont informés du risque éventuel d'être rappelés hors temps de travail habituel, mais répond favorablement à la création de fiche de poste et à l'inscription de cette mission propre au service de la DEC.

**En ce concerne une prime exceptionnelle, l'administration indique que ses personnels perçoivent une compensation financière par le biais du CIA en fin d'année.**

**-Compte Epargne Temps :** Comment cela fonctionne pour les personnels en EPLE ?

Nous avons été alertés lors de nos HIS, que la plupart des personnels doivent effectuer des heures supplémentaires afin de ne pas accumuler trop de retard notamment dans les services intendance et agence comptable avec le déploiement d'Opale et des suppressions massives de postes. **Ayant de moins en moins de période où la charge de travail serait moins soutenue pour pouvoir les récupérer, les personnels s'interrogent sur le fonctionnement du compte épargne temps pour ne pas « perdre » ses heures.**



Le CET peut être alimenté uniquement si un agent travail en période de congé. Dans tous les autres cas de figure, toutes les heures supplémentaires effectuées ne sont donc pas rémunérées et ne peuvent pas être inscrites dans le CET.



L'administration indique que les agents qui feraient des heures supplémentaires doivent les communiquer au responsable de service ou au chef d'établissement et d'établir un calendrier pour leur récupération. **FO rappelle que les personnels sont de plus en plus confrontés à cette réalité qui ne fait que s'accroître et que de nombreux personnels ne récupèrent pas la totalité des heures effectuées en plus. L'administration reste sans solutions face à ce problème.**

**-Requalification des ASI en IGE**

Lors d'une audience en juin 2023, **FO a demandé à ce que les personnels ASI de l'académie de Clermont puissent passer IGE, comme c'est le cas ailleurs notamment au sein de la région académique pour des missions équivalentes.**

L'administration avait alors répondu qu'ils étaient conscients de cette différence et qu'ils allaient travailler à cette harmonisation, mais pour l'instant, il lui manque les enveloppes. Elle s'est engagée à demander les postes correspondants au ministère lors du prochain dialogue de gestion, en mars 2024, sachant que tout ne va pas pouvoir se résoudre d'un coup. À l'échelle de la région académique, elle va travailler pour harmoniser les fiches de poste.

FO a réitéré cette demande et la réponse de l'administration reste la même et rappelle que les avancements se font au niveau national que l'académie n'a pas la main pour agir en ce sens. L'administration n'a pas encore connaissance du contingent 2024.

**- Points 2<sup>nd</sup> degré :**

**FO fait des demandes d'ouverture de classes en collège :** St-Germain Lembron, Lucie Aubrac, PMF Riom, Ceyrat, La Fayette Le Puy, collège Brioude, collège d'Aurec. Pour tous ces collèges, le SG a indiqué que les niveaux 6<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> étaient sous surveillance. En fonction des effectifs en juin, des ouvertures seraient fortement envisagées. **FO a insisté sur les chiffres (souvent plus 30 élèves) et sur le fait que cela réduirait ou résoudrait la question des compléments de service subis. FO a aussi pointé les problèmes de sécurité que cela pouvait entraîner (le cas du collège La Fayette du Puy a été largement évoqué).**

**La situation du lycée de Monistrol a été à nouveau évoqué. FO se félicite de la victoire des personnels avec leurs syndicats dont FO sur leurs revendications.**

Pour les collèges et lycées du 43, FO a remis une pochette avec tous les documents transmis par le SNFOLC 43 au SG.

**Situations individuelles : FO a porté des situations où le Rectorat doit agir.** Elles ont toutes été étudiées avec attention par la DRH (situation d'enseignants en Technologie, perte de poste, situations de santé délicates, ...). **FO suivra de prêt les situations de ces adhérents.**

**Situations d'établissements :** Alerte sur le collège Lucie Aubrac : le rectorat va dépêcher à nouveau l'équipe du rectorat Vie scolaire / **Alerte collège de Céryilly :** demande d'un CPE + visite de l'équipe du rectorat Vie scolaire pour coacher la chef d'établissement et rétablir un cadre.

**-Retraites :** FO a interpellé sur des problèmes liés aux services du rectorat concernant la lisibilité pour les agents et personnels. **Si vous constatez sur votre situation sur ENSAP, FO accompagne tous ces adhérents. Contactez votre syndicat FO départemental.**

**En grève dès le 2 avril !  
NON au « choc des savoirs »  
OUI au choc des salaires et des moyens pour l'École publique !**



**Syndiquez-vous au syndicat FO,  
Le syndicat Libre et Indépendant !**